

CHARTRE DU CONDUCTEUR

« On ne prend pas la route on la partage »

Cette charte déontologique mise en place dans le Groupe ONET a pour objet de formaliser les règles d'éthique et de sécurité relatives à l'utilisation d'un véhicule du Groupe. Elle illustre ainsi le comportement responsable et l'implication que chaque conducteur doit avoir. La rue, la route sont les lieux publics où s'exerce la liberté fondamentale de déplacement de chacun. Lorsque nous sommes, selon les moments, automobilistes, cyclistes, motocyclistes ou piétons, nous devons nous adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. Il convient, dans toutes les situations de **respecter les règles indiquées dans le Code de la route** et de faire **preuve de patience, de tolérance et de courtoisie**.

LES 7 PRINCIPES DU BON CONDUCTEUR

Chaque conducteur doit être par son comportement un ambassadeur de la sécurité routière et s'engage à respecter les 7 règles d'or du conducteur ONET :

1. Ne pas utiliser son téléphone portable
2. Ne pas absorber d'alcool ou toutes autres substances pour rester maître de son véhicule en toutes circonstances et garder lucidité et reflexes,
3. A boucler sa ceinture de sécurité et inciter mes collègues à faire de même,
4. Respecter les limitations de vitesses,
5. Intégrez des moments de repos dans le calcul de mes déplacements.
6. Suivre les formations et règles en matière éco-conduite responsable.
7. Faire régulièrement le contrôle et l'entretien du véhicule.

ECO-CONDUITE : DES GESTES SIMPLES POUR MAITRISER VOTRE CONSOMMATION

Si la technologie peut favoriser un comportement d'éco-conducteur, c'est avant tout l'adaptation de la conduite elle-même qui illustre ce qu'est l'éco-conduite.

⇒ **Le conducteur écoresponsable adopte 4 principes de conduite simple :**

1. Bien entretenir son véhicule

- ✓ Gonfler correctement les pneus et adapter ses pneus à la loi montagne;

- ✓ Vérifiez régulièrement le niveau d'huile ;
- ✓ Enlevez toute charge inutile de votre véhicule ;

2. Bien démarrer

- ✓ Ne pas faire chauffer excessivement le moteur au démarrage ;
- ✓ Rouler à vitesse modérée pendant les 5 premiers kilomètres.

3. Bien rouler

- ✓ Bannir les à-coups et les accélérations brusques ;
- ✓ Limiter les petits trajets urbains

4. Choisir sa vitesse en utilisant l'inertie de son véhicule

- ✓ Eviter de dépasser les 2000 tours/min pour tous les moteurs en utilisant l'inertie de mon véhicule.
- ✓ Anticiper les ralentissements pour éviter les freinages brutaux ;

RESULTAT : Jusqu'à 40 % d'économie de carburant, autant en émission de CO2 (Conduire un véhicule électrique = 0% d'émission de CO2).

JE M'ENGAGE ET SIGNE LA CHARTE

Je m'engage à le respect de la réglementation, du Code de la Route et à appliquer les règles d'Eco-Responsable :

- ✓ A conduire en pleine possession de mes moyens et de mes capacités
- ✓ A veiller au chargement équilibré et au bon état général de mon véhicule,
- ✓ A respecter les restrictions de circulation lors des intempéries,
- ✓ A participer activement à la vie de l'entreprise en proposant mes suggestions pour une meilleure sécurité sur la route,
- ✓ A covoiturer le plus possible avec les collaborateurs Onet et sans **rémunération*** en contrepartie. (*infraction prévue par l'article 3124-4 du Code des transports passible d'un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende).

Fait le/...../.....

à

Signature

